

## SALARIÉS ET CITOYENS D'EUROPE : TOUS UNIS !

DOSSIER \* L'EUROPE : ESPoir OU CARCAN ?



SERVICES PUBLICS  
La CGT en campagne



[www.justicefiscale.fr](http://www.justicefiscale.fr)  
Découvrez notre nouveau site



CONTENEURS :  
Des gaz toxiques

## AU SOMMAIRE

- 02 • Édito
- 03 • Services publics, politiques et finances publiques : la CGT en campagne !
- 04 • [www.justicefiscale.fr](http://www.justicefiscale.fr)
- 05 • Fiscalité : Rennes et Toulouse, débats militants
- 06 • Encore une mauvaise mesure contre le logement social !
- 07 • Préférence nationale, interview de Nasser Mansouri-Guilani
- 08 • L'Europe : espoir ou carcan ?
- 12 • Soyons tous des indignados !
- 13 • Mondialisation des échanges : Gaz toxiques
- 14 • Éradication de l'amiante
- 15 • Un nouveau syndicat CGT affilié à la fédération des Finances CGT
- 15 • Congrès du syndicat CGT de la CNP : un syndicat qui se porte bien !

## MENTIONS LÉGALES

Directrice de la publication :  
Patricia TEJAS

Imprimé par ALLIAGES • 115 av Ras-pail • 94250 GENTILLY  
Tél : 01 41 98 37 98

Numéro de commission paritaire :  
1009 S 07210  
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •  
263, rue de Paris • Case 540 •  
93514 MONTREUIL CEDEX  
Tél : 01 48 18 82 21  
Fax : 01 48 18 82 52  
Courriel : [finances@cgt.fr](mailto:finances@cgt.fr)  
Internet : [www.finances.cgt.fr](http://www.finances.cgt.fr)

Prix : 0.50 €

UNE FÉDÉRATION POUR PLUS DE PROGRÈS SOCIAL.



# Édito

## Élections professionnelles dans les fonctions publiques de l'État et Hospitalière

### Voter et faire voter CGT !

Dans les fonctions publiques Hospitalière et de l'État comme dans les ministères économiques et financiers, les prochaines élections professionnelles du 20 octobre 2011 seront caractérisées par de profonds changements qui découlent de la transposition législative et réglementaire des accords de Bercy. Ainsi et notamment :

- Tous les agents, fonctionnaires et non titulaires, sont appelés à élire directement leurs représentants dans les comités techniques. Ils sont aussi appelés à élire leurs représentants dans les commissions administratives et consultatives paritaires.
- La représentativité des organisations syndicales sera calculée à partir des seuls votes aux comités techniques. Pour qu'une organisation soit considérée comme représentative dans le champ de compétence du comité technique pour lequel elle candidate, il lui faudra obtenir au moins un siège.
- Seules les organisations qui disposent d'au moins un siège au niveau du comité technique considéré – Comité technique ministériel, comités techniques dits de réseaux, comités techniques dits de proximité – seront habilitées à négocier des accords.

Les moyens syndicaux alloués seront étroitement liés à leur niveau de représentativité.

S'agissant des enjeux ministériels, soulignons que, pour la première fois, les agents des Finances seront donc appelés à voter directement pour des listes de candidats qui les représenteront au Comité technique ministériel de Bercy !

Dans les fonctions publiques Hospitalière et de l'État, et plus particulièrement à Bercy, les élections professionnelles constituent donc un enjeu majeur pour toute la CGT.

C'est pourquoi la fédération des Finances CGT et ses syndicats appellent les syndiqués et les militants à apporter toutes leurs contributions dans la campagne électorale pour permettre à la CGT de conforter sa place de première organisation syndicale à Bercy. ■

# Services publics, politiques et finances publiques : la CGT en campagne !

Dans un contexte caractérisé par l'aggravation d'une crise systémique sans précédent, le syndicalisme, acteur de la transformation économique et sociale de la société, est attendu quant à sa capacité à imposer la prise en compte de propositions et revendications alternatives aux politiques à l'œuvre. Pour atteindre cet objectif, il faut réhabiliter et réinventer le rôle, la place et les finalités des services publics, des politiques et des finances publiques, dans leurs dimensions territoriales, nationales, européennes, internationales, pour en faire des outils au service de la création d'une société du plein emploi, de la satisfaction des besoins sociaux, du développement humain durable et du progrès social permanent.

D'où l'importance de la campagne confédéralisée pour la reconquête des services publics, décidée par le 49e congrès de la CGT, dans laquelle notre fédération des Finances et ses syndicats s'inscrivent pleinement.

Ainsi, quatre initiatives confédérales sont programmées sur des enjeux revendicatifs majeurs :

- service public et développement humain durable le 23 juin à Montreuil,



## Services publics : ce n'est pas un jeu !



- service public et contrat social le 15 septembre à Toulouse,
- service public et développement économique en octobre,
- financement des politiques publiques et d'intérêt général en novembre.

Dans le même temps, les organisations territoriales et professionnelles organisent de nombreuses initiatives dans lesquelles notre fédération apporte son concours comme celles de l'Union départementale CGT de l'Ille et Vilaine sur les politiques et les financements publics ou la journée d'étude « *Financement et fiscalité* » du 26 mai dernier à Toulouse.

Les constructions revendicatives et les processus de luttes de la CGT, de ses organisations territoriales et professionnelles,

sur les politiques publiques, les services publics et les moyens de les financer, constituent un enjeu interprofessionnel majeur.

Proposer une réforme fiscale ou encore la création d'un pôle financier public s'inscrivent ainsi dans la bataille relative à la reconquête des activités et de l'emploi industriels. Il ne saurait y avoir d'industries sans services publics et vice versa !

Notre fédération appelle ses syndiqués et ses militants à apporter toutes leurs contributions à la campagne CGT sur les services publics. Elle se prononce pour la construction d'une initiative interprofessionnelle de la CGT, et si possible la plus unitaire possible, sur les enjeux relatifs aux services publics. ■

# www.justicefiscale.fr

**Notre fédération vient de lancer très récemment le site Internet : [www.justicefiscale.fr](http://www.justicefiscale.fr). À cette occasion, la rédaction du journal a rencontré l'équipe du site pour lui poser quelques questions.**

## Pourquoi ce site ?

Cette idée nous est venue en faisant le constat que tout le monde parle de fiscalité. Dans le même temps, elle est tellement complexe que personne n'arrive à s'y retrouver. Nombreux sont ceux qui ont le sentiment de se « faire avoir », sans pour autant vraiment comprendre pourquoi et surtout sans imaginer que d'autres solutions existent.

Certes, notre fédération a déjà beaucoup travaillé sur les questions de fiscalité mais il nous semblait indispensable d'aller plus loin et de mettre sur pied un outil simple et pédagogique.

## Qu'est-ce que ce site ?

Tout d'abord, il récapitule les principales propositions de la fédération des Finances en matière de fiscalité. Notre attention s'est plus particulièrement portée sur l'accessibilité de notre propos au plus grand nombre. Pour nous, il est plus que temps que le débat sur le financement des politiques publiques ait lieu. L'objet de ce site est donc aussi de permettre aux citoyens d'être au cœur de ce débat.

## Vaste chantier ! Comment vous y êtes vous pris ?

Quand on parle de fiscalité, on se focalise souvent sur l'impôt sur le revenu. Au contraire, nous avons



voulu démontrer qu'une vraie réforme de la fiscalité doit passer par une refonte complète de tous les impôts. Une telle réforme ne pourra être juste et efficace que si elle s'attaque à la fois à l'impôt sur le revenu, la TVA, les impôts locaux, la fiscalité du patrimoine, celle des entreprises...

## Pourquoi un calculateur ?

Pour s'approprier ces questions fiscales, il nous semblait indispensable que chacun puisse mesurer l'impact de nos propositions sur sa situation personnelle.

C'est ainsi que nous est venue l'idée d'un calculateur fiscal permettant de comparer ses impôts avant et

après nos propositions. Nous l'avons donc conçu autour de 3 impôts qui concernent tous les citoyens (impôt sur le revenu, TVA et taxe d'habitation).

## Comment avez-vous fait ?

Déjà, nous n'avons pas trop de mérite à la fédération des Finances de trouver des camarades ayant des compétences fiscales. En plus de quoi, nous comptons nombre d'informaticiens dans nos rangs. Mais aussi, nous avons pu nous appuyer sur les statistiques de l'INSEE, notamment pour reconstituer les dépenses de TVA selon la composition et les revenus des foyers.

## Pourquoi l'avoir appelé [www.justicefiscale.fr](http://www.justicefiscale.fr) ?

Si tout le monde est bien d'accord sur une chose, c'est que la fiscalité est particulièrement injuste.

On entend trop souvent que la moitié des gens ne payent pas d'impôts. Certes, pas d'impôt sur le revenu mais bonjour l'addition quand il s'agit de TVA ou de taxe d'habitation ! 51 % des recettes de l'État proviennent de la TVA, que tout le monde paie sans distinction de revenus. De même, la fiscalité locale se porte de plus en plus sur les ménages. Et là encore, il n'y a pas, ou presque, de prise en compte des capacités à contribuer.

## Comment cela se traduit cette injustice ?

Aujourd'hui, pour un achat de 600 €, une personne ayant 5 000 € de revenu y consacrera 2 % de son salaire en TVA. Un salarié ne gagnant que 1 000 € y consacrera 10 %, pour le même achat. Autre exemple, un couple résidant dans le centre historique d'une ville, avec des revenus aisés, paye le plus souvent une taxe

d'habitation inférieure à un couple aux revenus modestes dans un HLM de la périphérie.

## Ce site suffira-t-il pour changer les choses ?

Non, bien sûr ! Ce n'est qu'un outil. On l'a conçu pour qu'il soit le plus pédagogique et ludique possible afin que chacun s'approprie les enjeux de la fiscalité. Mais évidemment, cela ne suffit pas. Ce qui est impératif, c'est que l'ensemble des citoyens s'empare de ce sujet et pèse dans le débat

public afin de rendre la fiscalité réellement plus juste et efficace.

## Ce projet a-t-il changé votre approche ?

D'une certaine manière oui. Cela nous a permis de mettre nos revendications en pratique. Les résultats obtenus nous ont parfois surpris, ne faisant que confirmer la nécessité de ne pas simplement « *toilletter* » la fiscalité. Pour conclure, le calculateur nous a conforté dans la faisabilité d'une telle transformation fiscale. ■



## Fiscalité : Rennes et Toulouse, débats militants

**L**e 26 mai dernier, à Rennes, s'est tenue une journée d'étude sur les enjeux de fiscalité.

Elle a été l'occasion d'un débat nourri sur la nécessaire réforme de la fiscalité avec des participants de diverses professions du public et du privé. Cette journée était co-organisée par l'Union départementale d'Ille et Vilaine et notre fédération.

Même si la fiscalité paraît parfois très abstraite, le débat a démontré toute son utilité au service du financement des politiques publiques. Cette question a été au coeur des discussions.

Cette journée s'inscrivait d'ailleurs dans la série d'initiative menée en Ille et Vilaine par la CGT sur les services publics. Elle s'est déroulée de manière très interactive, afin de permettre à chacun de participer au débat, de mieux appréhender les enjeux de fiscalité et d'apporter des réponses pour la rendre plus juste et efficace.

Le même jour, se tenait à Toulouse un autre débat, également sur les enjeux de fiscalité, mais aussi du pôle financier public. Cette journée a permis de traiter du financement des

collectivités locales et de la solidarité entre les différents niveaux de territoires. Le débat a aussi porté sur la responsabilité sociale des entreprises dans les territoires.

Notre fédération continuera de s'investir dans toutes les initiatives de ce type partout où elles se mèneront. ■



# Encore une mauvaise mesure contre le logement social !

**L**e syndicat CGT de la Caisse des dépôts (CDC) vient de dénoncer, un nouveau siphonnage des ressources de l'épargne populaire (livret A) au détriment du financement du logement social. C'est visiblement sur ordre de l'Élysée que 1,5 milliards d'euros seront prélevés, sur les fonds de la CDC, pour « financer l'économie ». Cette ponction se fera au détriment de la création de 15 000 nouveaux logements très attendus par des jeunes entrant dans la vie active, des ménages aux revenus modestes, des personnes âgées, des travailleurs migrants, des classes moyennes qui ne peuvent se payer un loyer dans les grandes villes notamment Paris...

Après avoir obtenu que la CDC ne centralise que 65 % des encours du livret A et du livret de développement durable (LDD), les banques transfèrent la charge du crédit des TPE et

PME au secteur semi-public et en particulier à la CDC et à OSEO. Les fonds d'épargne et la CDC ont financé, en 2010, à hauteur de 40 milliards d'euros le financement de l'économie à des taux et des durées de prêt défiant toute concurrence. Mais qu'ont donc fait les banques des 90 milliards d'euros d'épargne populaire (livret A et LAD) qu'elles conservent dans leur bilan au prétexte de financer les PME ? Ont-elles masqué les effets ravageurs de la crise financière suite à la faillite de Leyman Brothers et des actifs « pourris » qu'elles détiennent encore ?

La CGT, à la Caisse des dépôts, exige, de façon fort justifiée, que toute ponction en soutien à l'économie soit opérée désormais sur les 90 milliards d'encours (LA et LDD) dont disposent, sans contrepartie, les banques commerciales. ■



## Comité d'entreprise Banque de France

À la Banque de France, la CGT assure depuis le 25 mai, le poste de secrétaire et de trésorier du Comité central d'entreprise.

Après six semaines de carence de ces deux postes essentiels au bon fonctionnement du CCE, les instances de la CGT Banque de France ont décidé d'assumer cette charge afin d'éviter la nomination d'un administrateur judiciaire suite au refus du syndicat autonome d'assurer, avec son colistier FO, cette responsabilité alors qu'il en avait la légitimité, étant arrivé en tête, légèrement devant la CGT.



# Préférence nationale

## Interview de Nasser Mansouri-Guilani

**Nasser Mansouri-Guilani, Docteur en économie, est responsable des activités économiques de la CGT. Membre de la Direction de notre fédération, il est notamment l'auteur de « *10 propositions pour sortir de la crise* » (Les Editions de l'Atelier, 2009, co-écrit avec Jean-Christophe Le Duigou) et « *La mondialisation à l'usage des citoyens* » (Les Editions de l'Atelier, 2004).**

### **Pourrais-tu, en tant que militant, définir la « préférence nationale » ?**

Permettez-moi d'abord de souligner le caractère conventionnel, muable, de la notion même de nation. Des historiens et géographes sont mieux placés pour le confirmer.

La « *nation française* » a évolué dans le temps, qu'il s'agisse des frontières géographiques ou, et surtout, de la composition de sa population.

La notion de « *préférence nationale* » est utilisée par l'extrême droite pour diviser la population, et surtout les travailleurs. Il s'agit, en fait, au nom de quelque chose qui n'est pas et ne peut pas être immuable, de créer une frontière fantasmatique.

Le FN réclame par exemple de supprimer la double nationalité. Si cette mesure était appliquée, une partie de nos concitoyens naturalisés français, deviendraient du jour au lendemain « *étrangers* ».

Cet exemple met, à mon avis, en évidence le caractère politique et idéologique de la référence à la préférence nationale.

### **La Fonction publique recrute, par concours, uniquement des candidats français ou européens, qu'en penses tu ?**

Je crois que c'est une erreur. Cette fermeture de la fonction publique aux ressortissants non-européens contribue aux clivages sociaux ; elle est source de frustration pour les non européens.



Photo Claude Candille

Il y a des non-européens qui vivent en France depuis des années, qui connaissent bien la France, sa langue, sa culture, ses traditions. Pourquoi les priver du droit de rendre service à la société, y compris dans le cadre de la fonction publique ?

Soit dit en passant, du point de vue de l'intérêt général, cette fermeture de la fonction publique aux ressortissants non-européens crée, à mon sens, une coupure inadmissible entre le secteur public et privé, à moins que... on veuille prétendre que le secteur privé n'aurait aucune responsabilité vis-à-vis de l'intérêt général. Or, en France quatre-cinquième des emplois sont occupés dans le secteur privé. Peut-on dire que ces individus ne jouent aucun rôle pour l'intérêt général ?

### **En quoi « préférence nationale » et syndicalisme sont incompatibles ?**

Eh bien parce que les travailleurs sont intégrés dans un seul et unique système de production. Lorsque vous travaillez sur une machine, ce qui compte c'est bien votre capacité à la faire fonctionner de façon la plus efficace possible. Votre nationalité ne compte pas dans cette équation.

Les salariés qui travaillent dans une entreprise, dans un collectif de travail, dans le secteur privé tout comme dans le secteur public, ont des obligations similaires vis-à-vis de leur employeur. Pour la même raison, ils doivent avoir les mêmes droits. C'est pourquoi la « *préférence nationale* » est fondamentalement incompatible avec les valeurs du syndicalisme. ■

# L'Europe : espoir ou carcan ?

Si l'on en juge par l'autosatisfaction affichée des membres du G8, réunis le mois dernier à Deauville, la crise ne serait déjà plus qu'un lointain souvenir. Le niveau des profits engrangés, entre autres par les banques, semble confirmer en effet que tout est redevenu comme avant... pour certains tout au moins. Car l'Europe, ou plutôt les peuples européens, continuent au contraire à s'enfoncer dans une crise qui balaie au passage tout ce qui pouvait constituer un modèle social favorable aux travailleurs. Inconsistance des politiques menées ? Fatalité d'une construction européenne dominée par les marchés ? Stratégie délibérée ? ... Ce dossier vise à apporter quelques éclairages pour répondre à ces questions.

## Le pacte euro-plus : l'austérité à perpétuité

Plénierement inscrite dans le processus de mondialisation financière, la construction européenne en a même été un vecteur important, notamment depuis l'Acte unique (1986) qui a fait de l'Union européenne (UE) un cheval de Troie du libéralisme, imposant déréglementations, privatisations et primauté de la concurrence. On aurait pu toutefois penser que la crise, mettant en lumière les dangers de ces évolutions, signerait la faillite de cette stratégie et conduirait à son abandon.

Or il n'en a rien été. Mieux – ou pire – prenant prétexte du gonflement des dettes publiques, dont ils sont en grande partie responsables (cf. encadré page 9), les acteurs de la finance ont réussi à imposer une véritable « *stratégie du choc* » qui se traduit par une fuite en avant des politiques néolibérales.

Les premières victimes en ont été les populations des pays considérés comme les plus vulnérables par les marchés (Grèce, Irlande, Portugal). Pour tenter de desserrer l'étreinte de la spéculation et obtenir l'aide de l'Union européenne, ces pays ont dû accepter de voir leur politique économique et sociale quasiment dictée en direct par les marchés, via les experts du Fond monétaire international (FMI), de la Banque centrale européenne (BCE) et de l'UE, comme au bon vieux temps des programmes d'ajustement structurel que le FMI imposait aux pays en développement, avec les mêmes recettes idéologiques (coupes dans les dépenses sociales, privatisations, dérégulation du marché du travail...) et les mêmes résultats : une récession qui se prolonge et la paupérisation qui s'étend.

Mais les effets de cette « *crise de la dette* » affectent aussi les autres pays. Soumis aux contraintes européennes, ils anticipent le risque et adoptent tous des politiques d'austérité pour complaire aux marchés et à leurs vigies, les agences de notation. Or loin de se satisfaire de cette évolution, les grandes entreprises et les acteurs financiers ont considéré que le moment était venu d'aller encore

plus loin et de sécuriser ces politiques d'austérité afin de garantir durablement leurs intérêts. C'est le sens des propositions législatives relatives à la « *gouvernance économique* » de l'Union et du Pacte pour l'euro-plus adopté par les membres de la zone euro auxquels se sont joints six autres pays (Bulgarie, Danemark, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie). Les premières consistent essentiellement à durcir le Pacte de stabilité en élargissant aux « *déséquilibres économiques* » la surveillance exercée par la Commission européenne sur les politiques budgétaires des États membres, en renforçant les sanctions qu'elle peut leur imposer et en les rendant plus automatiques. Le second vise à mettre sous tutelle de la Commission leurs politiques salariales et sociales avec pour seul critère l'amélioration de la productivité.

La mise en œuvre de ces mesures constituerait une formidable régression démocratique et sociale. Après avoir perdu le pouvoir monétaire, les citoyens se verrait retirer toute capacité à influer sur les politiques budgétaire, économique et sociale au profit de la seule discipline imposée par les marchés, c'est-à-dire d'une austérité sans fin. ■



## Faut-il sortir de l'euro ?

**A**u-delà du Front national qui inscrit cette perspective dans sa stratégie de repli nationaliste, la question de la sortie de l'euro fait débat chez les économistes et dans les mouvements politiques, à gauche comme à droite.

Pour les partisans de cette solution, il s'agit de retrouver des marges de manœuvre que n'offre pas une monnaie unique dont la gestion ne peut prendre en compte l'hétérogénéité des situations nationales, et de regagner ainsi en compétitivité. Il n'est pas sûr toutefois que cela permette d'améliorer la situation des populations.

Sauf à n'être qu'un geste symbolique de réaffirmation de notre souveraineté, la sortie de l'euro doit en effet se traduire par une dévaluation importante. Or, non seulement celle-ci générera une accélération de l'inflation qui pèsera sur le pouvoir d'achat des salariés, mais elle ne sera efficace qu'accompagnée d'une compression de la demande interne. À l'austérité imposée par l'euro succédera donc une austérité « choisie » au niveau national : belle consolation ! Les gains éventuels en termes de croissance et d'emplois risquent au demeurant d'être éphémères, d'autres pays adoptant à leur tour la même stratégie pour reconquérir les parts de marchés que nous leur aurions prises. On risque donc d'assister à une série de dévaluations compétitives qui se neutraliseront mutuellement mais dont le coût social sera énorme. Concurrence ou guerre économique, l'arme utilisée sera toujours la même : le dumping social !

En fait, il ne faut pas confondre la monnaie, qui n'est qu'un outil, certes important, et l'utilisation qui en est faite. De ce point de vue, c'est moins l'euro qui pose problème que le fait qu'il soit au service des mul-

tinationales et de la finance. Si la crise aggrave les déséquilibres et les inégalités entre les pays de la zone euro, c'est précisément parce que les concepteurs de l'Union économique et monétaire ont volontairement privé celle-ci de tout mécanisme permettant de compenser les ajustements de taux de change désormais impossibles, afin de faire remplir ce rôle par la rigueur salariale et budgétaire.

Face au risque, réel, d'implosion de la zone euro, la solution n'est donc pas de quitter le navire mais d'achever une construction européenne incomplète et de mettre en place des politiques budgétaires et fiscales

communes permettant des transferts entre les pays riches du centre et ceux de la périphérie de la zone euro fragilisés par la crise. Au repli sur le pré-carré national, porteur de bien des dérives, il faut préférer la solidarité et la cohésion.

Quel que soit le niveau où l'on se situe, national ou européen, l'enjeu est de mettre fin aux politiques néolibérales. Or de ce point de vue, l'espace européen est probablement plus propice à la construction d'alternatives, à condition bien sûr de s'en donner les moyens c'est-à-dire de créer un rapport de force permettant de réorienter radicalement la construction européenne. ■



### D'où vient la dette publique ?

Selon le discours dominant l'explosion des dettes publiques serait le résultat de l'irresponsabilité des gouvernements qui auraient laissé filer les dépenses. Pour y remédier, il faudrait donc réduire celles-ci et encadrer strictement les marges de manœuvre de ceux-ci.

Or, la réalité est toute autre. Deux facteurs expliquent le niveau des dettes publiques. La crise tout d'abord qui a contraint les gouvernements à voler au secours des banques et surtout à pallier leur défaillance en soutenant l'économie. Ainsi, dans la zone euro, le déficit public est passé de 0,6 % du PIB en 2007 à 6,3 % en 2009 (2,7 % à 7,5 % pour la France) et la dette publique de 66 % du PIB à 77,6 % (63,8 % à 77,6 % pour la France). Second facteur, les politiques fiscales menées depuis des décennies. Les cadeaux fiscaux aux entreprises et aux riches ont asséché les finances publiques tout en offrant aux détenteurs du capital des liquidités qu'ils ont pu prêter aux États. Quelques privilégiés ont ainsi touché un « double dividende » : moins d'impôt, plus de rente.

Enfin, il ne faut pas oublier que l'interdiction faite à la BCE de financer les déficits publics a contraint les États à se tourner vers les marchés, permettant à ceux-ci d'imposer leurs conditions, en termes de rémunération bien sûr mais aussi de politique budgétaire : « qui paie décide ».

## Face à l'austérité : une autre Europe est possible

**C**ontrairement aux discours des gouvernements et des médias dominants, l'austérité n'est pas inéluctable et des alternatives existent... à condition de rompre avec la domination des marchés financiers et avec la logique actuelle de la construction européenne. Cinq grands types de mesures pourraient être prises qui changeraient fondamentalement la donne.

### 1 – Restructurer les dettes publiques

Ces dettes sont largement illégitimes (cf. encadré page 9). Il faut donc en annuler une partie afin de faire payer, non pas les salariés, mais ceux qui en sont les plus gros détenteurs, particuliers et institutions financières, c'est-à-dire ceux qui sont responsables de cette explosion des dettes publiques et en profitent.

### 2 – Reprendre le contrôle de la monnaie

Il faut élargir la mission de la Banque centrale européenne à la promotion de l'emploi et du développement humain durable, lui permettre de financer directement les investissements publics s'inscrivant dans cette perspective et la contraindre à pratiquer une politique monétaire sélective favorisant ces objectifs.

Cela suppose bien sûr de rompre avec le dogme d'une indépendance qui n'est que le cache sexe de la tutelle des marchés sur son activité, laquelle doit au contraire faire l'objet d'un réel contrôle démocratique.

### 3 – Mettre au pas la finance

Il s'agit de mettre la finance au service des activités économiques socialement utiles et écologiquement sou-



tenables. Cela passe par la taxation des transactions financières, la fermeture des paradis fiscaux et l'interdiction d'opérations et de pratiques qui n'ont d'autre but que la spéculation, mais aussi par la promotion d'un pôle financier public et une mise sous contrôle social de la stratégie des banques.

### 4 – Mettre en place une politique budgétaire solidaire

Au-delà de la nécessaire harmonisation fiscale, qui redonnera des marges de manœuvre aux États et mettra fin au dumping social, il s'agit d'augmenter de façon significative le budget européen, via la création d'impôts européens, afin de permettre à la fois des transferts

solidaires entre pays, le financement de services publics européens et le lancement d'investissements publics à l'échelle de l'Union.

### 5 – Lancer un processus d'harmonisation sociale et de convergence économique

Afin de favoriser l'instauration de droits sociaux et de normes environnementales similaires et de haut niveau dans tous les pays de l'Union, des critères de convergence doivent être établis qui, tout en tenant compte de la situation de chaque pays, les obligeront à progresser selon une mécanique aussi contrainte que celle qui leur a été imposée en matière financière. ■

## Gel des salaires des fonctionnaires, explosion du surendettement : la faute à l'Europe?

La décision de geler les salaires dans la fonction publique a bien sûr été prise «en toute indépendance» par le gouvernement dans le cadre d'une stratégie de réduction des dépenses publiques imposée par des contraintes européennes qu'il a contribué, avec l'ensemble de ses homologues, à instaurer.

Mais force est de constater que cette mesure, voire la baisse des salaires des fonctionnaires, figure en bonne place dans les plans d'austérité que la plupart des pays européens ont mis en place. Craignant probablement que, sous la pression de leurs électeurs, certains ne dérogent à cette discipline, le Pacte pour l'euro-plus engage les pays qui y souscrivent à «veiller à

*ce que les accords salariaux dans le secteur public viennent soutenir les efforts de compétitivité consentis dans le secteur privé».*

L'objectif de ce Pacte, proposé à l'origine par Sarkozy et Merkel sous l'appellation «*Pacte de compétitivité*», consiste en effet à lier l'évolution des salaires à celle «*de la productivité ainsi que des besoins d'ajustement en matière de compétitivité*».

Chaque pays devra maintenir le coût unitaire de sa main-d'œuvre en lien avec celui de ses principaux partenaires commerciaux, y compris hors zone euro, et pour cela s'engager à «*réexaminer les dispositifs de fixation des salaires et, le cas échéant, le degré de centralisation du processus de négociation, ainsi que les mécanismes d'indexation*».

*sation du processus de négociation, ainsi que les mécanismes d'indexation».*

Là encore, le Pacte ne fait qu'institutionnaliser une pratique déjà bien installée (cf. le débat sur les coûts salariaux français et allemand lancé par Sarkozy) qui a pesé sur l'évolution des salaires. Beaucoup de ménages voient donc leur pouvoir d'achat diminuer, ce qui se traduit notamment par une nouvelle envolée du surendettement : le nombre de dossiers déposés auprès de la Banque de France a progressé de 20 % entre janvier et mars 2011, soit sur l'ensemble du 1er trimestre une hausse cumulée de 12 % par rapport au premier trimestre 2010.

## Des mobilisations croissantes et convergentes

Face à l'austérité on assiste à un renouveau des mobilisations qui touchent bien sûr d'abord les pays soumis aux «potions amères» de l'Union européenne et du FMI. On ne compte plus les manifestations et grèves générales en Grèce, en Irlande et au Portugal. Mais la contestation gagne aussi d'autres pays. Ainsi, 50 000 personnes ont défilé à Bucarest le 16 mars, 30 000 à Bruxelles le 24 mars et 500 000 ont envahi les rues de Londres le 26 mars, un niveau qui n'avait plus été atteint depuis les manifestations contre la guerre en Irak. D'autres initiatives, plus limitées, ont eu lieu dans d'autres capitales. Toutes ont en commun la présence, dans des manifestations nationales, de délégations syndicales venues d'autres

pays, ce qui témoigne de la volonté des organisateurs de les inscrire dans une démarche de convergence. Cette démarche a été illustrée et prolongée par l'euromanifestation organisée

par la Confédération européenne des syndicats (CES) à Budapest le 9 avril. Avec 50 000 manifestants issus de 42 syndicats et de 22 pays, ce fut un réel succès.

(suite page 12)



Photo Matthie TK

(suite de la page 11)

Réunie en congrès à Athènes du 16 au 19 mai, la CES a d'ailleurs unanimement condamné les politiques d'austérité et la volonté de les institutionnaliser à travers une gouvernance économique et un Pacte euro-plus qui n'ont d'autre objectif que d'intensifier la pression sur les salaires, les services publics, la sécurité sociale, les pensions et les conditions de vie et de travail. Pour faire entendre son exigence d'un changement de cap des politiques européennes et sa proposition d'un « *New Deal* » européen en faveur des travailleurs, la CES organise une journée d'action et d'information syndicale européenne le 21 juin.

Quelle stratégie syndicale pour imposer une Europe au service des citoyens ? Ce sera également le thème du congrès d'UNI Europa qui se tiendra à Toulouse du 3 au 5 octobre.

Mais les résistances se multiplient aussi au-delà du mouvement syndical. Ainsi, les Islandais ont, pour la deuxième fois en un an, refusé par référendum de payer pour la faillite des banques à la place de leurs créanciers. Au Portugal, le défilé de la « *génération fauchée* » a rassemblé des centaines de milliers de manifestants en mars. Et en Espagne, le mouvement des « *Indignés* » traduit également cette volonté d'une part croissante de la population, à commencer par la jeunesse, d'en finir avec un système qui met les peuples à genoux pour satisfaire les intérêts d'une oligarchie. ■

## UNION VISION ACTION

3<sup>ME</sup> CONFÉRENCE UNI EUROPA  
LE SYNDICAT EUROPÉEN DES SERVICES  
RD UNI EUROPA CONFERENCE  
THE EUROPEAN SERVICE WORKERS' UNION

TOULOUSE  
3 - 5 OCTOBRE 2011

# Soyons tous des indignados !

**A** l'automne 2008, on entendait déjà crier dans les rues « *nous ne payerons pas une crise dont nous ne sommes pas responsables !* ». Depuis, les États ont volé au secours des marchés financiers qui par cupidité avaient plongé l'économie dans le chaos.

Après avoir renoué avec les profits, ils entendent contraindre ces mêmes États à des cures d'austérité sans précédent.

La démocratie ainsi foulée aux pieds, les peuples sont livrés en pâture au monde de la finance.

Comment ne pas être indignés ? Les besoins sociaux sont immenses, le niveau de fortune des plus riches n'a jamais été aussi colossal. Les cadeaux fiscaux pleuvent pour s'assurer qu'ils soient toujours plus riches. Et on

voudrait nous faire croire que tout est normal ? Qu'il n'y aurait aucune solution ?

Comment ne pas être indignés ? De Madrid, à Athènes en passant par Paris, c'est la même chanson : travailler toujours plus dur et gagner moins pour garantir les profits des rentiers ; faire contribuer toujours moins les plus aisés laissant les peuples avec moins de retraite, moins d'école, moins de santé... Et, il faudrait encore dire merci pour les miettes qu'on nous laisse car on pourrait tout nous prendre ! C'est cet avenir que rejette la jeunesse de Syntagma et de la Puerta del Sol ! Alors, combien de temps pourrons nous encore accepter l'inacceptable ? Combien de temps pourrons nous rester dignes sans s'indigner ? ■



Photo : filtre rouge

# Mondialisation des échanges : Gaz toxiques

**L**e conteneur, c'est une sorte de grosse boîte aux dimensions standardisées manipulable plus facilement et permettant une pluri-modalité du transports des marchandises : rail, mer, route,... Aujourd'hui, 90 % des marchandises transportées par voie maritime le sont par conteneur. Et la flotte mondiale a une capacité de transport de 13 millions de conteneurs. En 2009, 2,2 millions de ces « boîtes » ont été débarquées au Havre.

## La fumigation du conteneur...

Selon une étude de médecins du travail allemands publiée en 2008, 97 % des conteneurs testés dans les ports de Hambourg et de Rotterdam présentaient des traces de gaz toxiques et ce, dans des concentrations supérieures aux normes de sécurité dans 30 % des cas.

Cette étude a été corroborée par celle effectuée au Havre par l'administration des Douanes début juin 2010, à la demande insistante du syndicat CGT de la Douane.

Au Havre, 28 % des conteneurs testés présentaient des taux de gaz toxiques supérieurs aux seuils de sécurité. Ajoutons qu'aucun conteneur ne portait la signalisation pourtant obligatoire.

## ... Un danger pour les douaniers et l'ensemble des travailleurs de la logistique : dockers, magasiniens, chauffeurs routiers ...

Les travailleurs qui doivent travailler sur ces « boîtes » sont exposés, de manière répétée, à des gaz dont certains peuvent être cancérogènes. Le 24 mars dernier, l'Association pour la protection de la santé au

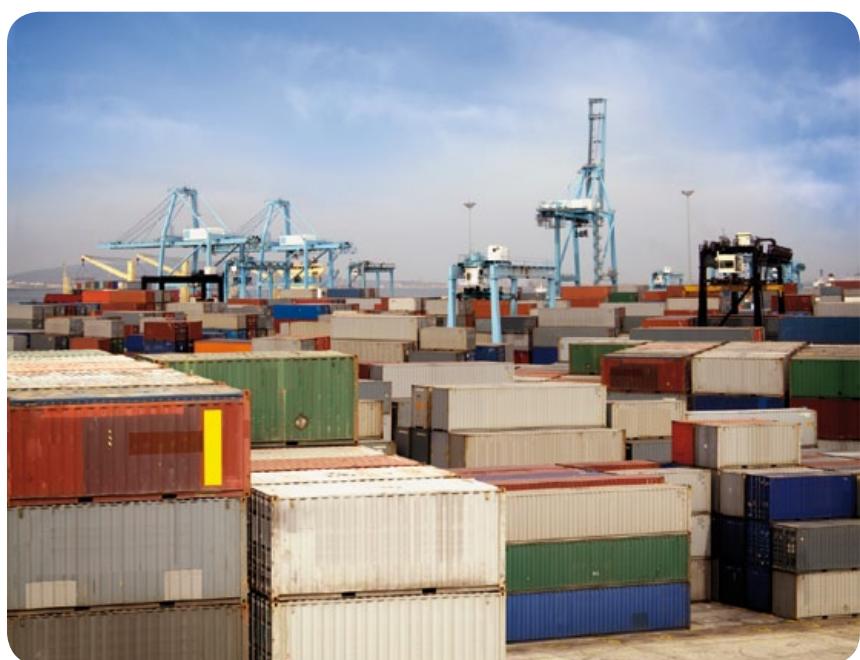
travail des métiers portuaires a organisé à Nantes une rencontre-débat « préserver la santé au travail ». Lors de cette journée, il a été démontré que les dockers avaient une espérance de vie diminuée de 10 à 12 ans et 43 % d'entre eux souffraient de cancers....

## ... et pour les consommateurs ...

Les médecins allemands ne se sont pas contentés de mesurer la quantité de gaz toxique s'échappant du conteneur à l'ouverture, mais aussi le relargage des gaz au fil du temps par les marchandises transportées. Ainsi dans des chaussures, ils ont détecté des taux de benzène (substance interdite en Europe) deux fois supérieurs à ce qu'ils avaient mesuré dans le conteneur !!! Encore une bonne raison de donner les moyens de travailler aux agents de la CCRF.

## Quelles mesures préventives ?

Pour la fédération des Finances CGT et son syndicat de la Douane, les mesures de prévention doivent s'appliquer à tous les travailleurs. C'est pourquoi chaque entreprise, chaque administration doit en prendre sa part ! Pour l'instant, l'administration de la Douane a proposé une ventilation de 15 minutes lors de l'ouverture d'une « boîte ». Or, cela semble notoirement insuffisant, puisqu'une ventilation allant jusqu'à 24h peut s'avérer nécessaire. Sur d'autres ports d'Europe du Nord, des procédures de prévention plus approfondies sont actuellement testées. Signe du malaise de l'administration, au jour du bouclage de ce journal, elle n'a toujours pas répondu à la question écrite de M. Thierry Foucaud, sénateur de Seine-Maritime, en date du 10 février 2011. ■



# Éradication de l'amiante

**D**evant la préfecture de Nantes, 250 personnes se sont rassemblées le 7 juin dernier à l'appel des Unions Départementales CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, de l'ADDEVA 44 (Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante) et des fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO, CFDT, CFTC et UNSA pour exiger de l'État qu'il protège enfin ses personnels de l'amiante et assume ses responsabilités vis-à-vis de ses agents, exposés à l'amiante par sa négligence.

Ce rassemblement a bénéficié d'une importante couverture médiatique : France 3, France Bleu et de nombreux journalistes de presse écrite.

Avant de rejoindre le rassemblement, plus d'une centaine d'agents des ministères économiques et financiers se sont réunis en Heure trimestrielle d'information à la Trésorerie générale de Loire-Atlantique pour réaffirmer la nécessité de maintenir par l'action la pression sur les ministères. Une délégation porteuse d'une plate-forme revendicative complète (cf. encadré) a été reçue par des collaborateurs du Préfet. Visiblement, les collaborateurs du Préfet n'avaient aucun mandat pour répondre favorablement même partiellement aux revendications. Compte-tenu de l'historique de l'amiante dans la département de la Loire-Atlantique, cette attitude relève tout simplement du déni !

Fort du succès du rassemblement, les organisations ont d'ores et déjà convenu de rappeler au Préfet l'urgence à répondre de manière positive aux demandes des manifestants. Elles continueront à tout mettre en œuvre pour renforcer le rapport de force.

Il est grand temps que l'État assume ses responsabilités ! ■



## Les revendications des manifestants

### La transparence totale en matière d'exposition de l'amiante :

- recensement de tous les bâtiments amiantés,
- accessibilité du Dossier technique amiante (DTA) pour tous les occupants de ces sites,
- mise en place immédiate d'une signalétique amiante réglementaire sur tous les matériaux contenant de l'amiante pour éviter les contaminations accidentelles,
- recensement des agents exposés et définition de leur niveau d'exposition.

Un comité de suivi doit être créé, sous l'autorité du Préfet, pour faire le point régulièrement sur ce dossier.

### La mise en œuvre d'un suivi des personnels exposés afin :

- de vérifier auprès de toutes les administrations la mise en place pour les personnels contaminés d'un suivi médical amiante par scanner conforme aux modalités définies par les conclusions de la conférence de consensus organisée par la Haute Autorité de Santé en mai 2010,
- de faire procéder à des études épidémiologiques pour les personnels des sites amiantés.

### L'alignement des droits des fonctionnaires sur ceux du privé avec :

- l'abolition de la règle inique appliquée pour les fonctionnaires de la preuve entre exposition et maladie actuellement à la charge de l'agent,
- la reconnaissance comme site amianté du bâtiment le Tripode,
- le droit à la retraite anticipée pour tous les fonctionnaires malades des suites de leur exposition à l'amiante.

## Un nouveau syndicat CGT affilié à la fédération des Finances CGT

Par son affiliation à la fédération des Finances CGT, le syndicat du groupement d'intérêt public ADETEF (Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières) vient renforcer notre champ fédéral.

En tant qu'opérateur de la coopération internationale des ministères économiques et financières, ce groupement est l'intermédiaire des gouvernements et des pouvoirs publics étrangers. Notre fédération voit ainsi son secteur « *Europe et international* » enrichi de l'expertise des militants et des syndiqués de la CGT ADETEF.

Pour la diversité du salariat (fonctionnaires-contractuels), la récente création de ce CGT au sein du groupement répond au besoin de mieux prendre en compte la défense des intérêts de tous les personnels du groupement auprès de sa Direction. Ils ont validé cette démarche d'un syndicalisme actif et présent au plus près de leurs préoccupations sur le lieu de travail en faisant de la CGT la première organisation lors des élections professionnelles du 31 mars. Nous ne doutons pas que Catherine Burdin, secrétaire générale, et toute l'équipe militante sauront mettre en œuvre une démarche revendicative et syndicale pour obtenir

de meilleures conditions de travail, de véritables grilles de rémunération (contractuels) et un véritable « *dialogue social* » sur tous les sujets qui jusqu'alors faisait défaut. La fédération des Finances leur apportera tout son soutien. ■

### RÉSULTATS AUX ÉLECTIONS

#### Comité Technique Paritaire (concerne tous les salariés) :

- CGT : 52.6 % - 1 siège
- UNSA : 34.2 % - 1 siège
- CFDT : 13.2 %

#### Comité Consultatif Paritaire (concerne les contractuels)

- CGT : 62.8 % - 1 siège
- UNSA : 37.2 % - 1 siège

## Congrès du syndicat CGT de la CNP : un syndicat qui se porte bien !

Ce sont les mots de conclusions de Bruno Chamboncel, tout juste réélu secrétaire général au terme d'un congrès où l'activité et les orientations ont été plébiscités par les délégués venus de toute la France. Le syndicat est très majoritairement féminin et les adhérents sont passés de 37 en 2007 à 64 en 2010.

Cette progression est aussi observée aux élections sociales du 23 novembre 2010 où la CGT est devenue, pour la première fois de son histoire, la première organisation syndicale à la CNP avec 25,7 % des voix contre 19,5 % en 2007, 24,4 % en 2005,

19,4 % en 2002 et 15,5 % en 2000. La parité femmes/hommes est respectée puisque Valérie Loison assume la responsabilité de secrétaire du comité d'entreprise et Bruno Chamboncel celle de secrétaire adjoint. Valérie Loison assume également la charge de secrétaire adjointe du syndicat. La commission exécutive est rajeunie et renouvelée.

Le principal défi que notre syndicat CGT aura à relever est la menace de privatisation du dernier assureur public. Après la grande grève de 1988 qui a fait échec au premier projet de privatisation, les personnels se sont

de nouveau mobilisés pour faire échouer le rapprochement avec l'assureur privé Malakoff Médéric dirigé par un certain Guillaume Sarkozy ... De la création d'un EPIC en 1987 à l'entrée en bourse en 1988, la CNP est passée d'une sous-direction de la Caisse de dépôts à une société anonyme sous un régime de capitalisme d'État. Les membres du Conseil d'administration sont animés par une logique financière digne du privé avec dégradation des conditions de travail, intensification du travail, menace sur la pérennité de l'emploi... ■



## ON VOUS CONFIE DES RESPONSABILITÉS... CONFIEZ-NOUS LES RISQUES

Pour une vraie protection, efficace et étendue, choisissez le contrat **MAS C.E. (Multigarantie Activités Sociales) de la Macif.**

Il couvre l'ensemble des risques pouvant survenir dans le cadre des activités de votre comité d'entreprise :

- Responsabilité civile
- Protection des droits de l'assuré
- Dommages corporels
- Assistance pour tous
- Garanties voyages si besoin

Le contrat MAS C.E. peut également garantir les locaux utilisés par votre C.E.

Et pour aller plus loin ensemble, la Macif propose à tous les C.E. une gamme complète en prévoyance collective : complémentaire santé, épargne salariale, prévoyance, plan d'épargne entreprise...

**Vous souhaitez en savoir plus ?**

Macif - Direction des Partenariats - 79037 Niort cedex 9  
[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)